



INFOOLIVE

ENTRETIEN et CULTURE DE L'OLIVIER

Infolive n° 6 – 7 mai 2014

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
Rhône-Alpes

Œil de paon

Malgré la forte pression de l'œil de paon, ne traitez pas avec un produit à base de cuivre sur les boutons floraux.

Psylle

Les amas cotonneux ne justifient pas de traitement.

Teigne

Des populations souvent importantes : traitement possible si la floraison n'a pas débuté.

Irrigation

Les réserves en eau des sols sont bien entamées dans tous les secteurs géographiques. Déclenchez un arrosage au plus tôt pour assurer la bonne nouaison des oliviers.

NEWS

**L'argile blanche reconnue traitement
phytosanitaire biologique par l'Europe**

Document réalisé grâce aux cotisations versées par les oléiculteurs, les moulins et les confiseries



CONSULTEZ

www.afidol.org

afidol

NEWS



Région
PACA



CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

INFOOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier pour le compte de l'Association Inter-professionnelle de l'olivier (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Travaux financés par l'Union Européenne, FranceAgriMer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement européen CE n°867/2008 du 3 septembre 2008 modifié par le Règlement (UE) N°1220/2011 du 25 novembre 2011, portant modalités d'application du règlement CE n°1234/2007



FranceAgriMer



L'AFIDOL est une organisation d'opérateurs oléicoles agréée sous le numéro OPEO 2012/01

Œil de Paon

Observations et évaluation du risque *

Le nombre de feuilles tachées augmente sur les vergers insuffisamment protégés. Mais il s'agit des feuilles contaminées il y a quelques semaines.

Préconisations

Ne pas traiter avec un produit à base de cuivre si la floraison est proche ou commencée.

Si la floraison est encore loin il est possible de faire un traitement à base de cuivre à la demi-dose homologuée. Reportez-vous à Infolive n°5, et au site du CIRAME sur http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp pour estimer de sa nécessité.

Teigne

Observations et évaluation du risque *

La présence de teigne est souvent importante dans les vergers ce printemps, **le risque est important**. Comptez les feuilles minées pour définir si le traitement est nécessaire sur vos oliviers

Préconisations

Si la floraison n'a pas commencé et si le pourcentage de feuilles minées dépasse 10 %, appliquez un traitement à base de Bt (= bacille de thuringe).

Si les conditions climatiques sont défavorables aux chenilles (refroidissement) ou si le Bt est lessivé par des pluies dans les jours qui suivent l'application, renouvelez l'application.

voir Infolive n°5 pour plus de détails sur les traitements contre la Teigne

Psylle

L'observation des amas cotonneux ne justifie pas de traitements sur les oliviers.

NEWS

L'argile blanche est reconnue comme traitement phytosanitaire biologique dans l'union Européenne

En avril est paru un règlement Européen (1) qui ajoute les silicates d'aluminium, « matière active » des spécialités à base d'argile blanche homologuées en France sur mouche de l'olive, à la liste des produits de traitements contre les ravageurs et maladies. Jusqu'à présent ces argiles blanches n'étaient autorisées en agriculture biologique dans la réglementation européenne qu'en qualité d'amendement. Avec ce règlement elles sont maintenant reconnues pour leur efficacité contre les ravageurs à tous les niveaux.

Rappels

Argiles blanches homologuées en France contre la mouche de l'olive

Nom commercial	Société	Matière active	Dose maximale autorisée	Remarques
SOKALCIARBO WP , Identique à BAIKAL WP	SOKA	Kaolin 1000 g/kg	60 kg/ha	<i>1^{ère} application à la dose de 50 - 60 kg/ha, renouveler à 25-30 kg /ha en fonction du lessivage ou toutes les 4 semaines.</i> DAR : sans - ZNT : 5 m – 6 maxi par an
ARGICAL PRO , Identique à ARGJ JARDIN, ARGI NATURE, FRUCTIFIA	AGS MINE- RAUX	Kaolin 99 %	30 kg /ha	DAR : 28 j - ZNT : 5 m – 6 maxi par an

(1) Règlement 354/2014 qui modifie le règlement 889/2008

* **Observations et évaluation du risque** : les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Irrigation

A la mi-avril, nous vous avons alertés sur les faibles réserves en eau des sols en Languedoc-Roussillon (voir Infolive n°5). Nos derniers relevés tensiométriques indiquent que les réserves en eau des sols sont désormais bien entamées dans tous les secteurs géographiques. Les quelques pluies de ces dernières semaines ont été insuffisantes. Pour assurer une bonne production, **un arrosage doit alors être déclenché au cours des prochains jours.**

Dans les vergers arrosés par goutte-à-goutte, l'eau est apportée de sorte à éviter les pertes en eau en profondeur. Pour cela, le volume d'eau apporté par chaque goutteur doit être compris entre 30 litres en sols très drainants (sables ou cailloux) et 50 litres en sols plus argileux.

Exemple : en sols limoneux, la quantité d'eau souhaitable se situe autour de 40 litres par goutteur. Pour des goutteurs présentant un débit de 4 litres / heure, la durée de l'arrosage sera alors de 10 heures ($40 / 4 = 10$ heures).

L'arrosage peut être renouvelé s'il date de plus de 15 jours, en particulier si chaque olivier ne compte qu'un nombre limité de goutteurs (moins de 6 goutteurs).

En micro-aspersion, le volume d'eau à apporter dépend de la portée du jet et du type de sol rencontré :

- pour une portée de jet d'1 mètre de rayon : 75 à 125 litres / arbre selon le type de sol – 100 litres pour un sol moyen.
- pour une portée de jet d'1,5 mètre de rayon : 150 à 250 litres / arbre selon le type de sol – 200 litres pour un sol moyen.
- pour une portée de jet de 2 mètres de rayon : 300 à 500 litres / arbre selon le type de sol – 400 litres pour un sol moyen.

Pour des portées de jet inférieures à 2 mètres, l'arrosage peut être renouvelé s'il date de plus de 15 jours.

En aspersion, prévoir un arrosage de 50 mm.